

7331-1-2 (CFE)

juillet 2020

Liste de distribution

**COMPTE RENDU DE DÉCISIONS DU COMITÉ DU FONDS EUROPÉEN
RÉUNION PAR ZOOM/TÉLÉPHONE LE 25 JUIN 2020**

En présence de :

Présidente : Commandant Formation Europe Bgén D.O. Quinn

Membres : Cmdt Allemagne Col R.A. Pamplin
 Cmdt Italie Col D.A. Russel
 Cmdt EMI OTAN Lcol I. Barnes
 Cmdt Casteau/Sud-ouest Lcol S.N.M. Harding
 Cmdt USFC(E) Lcol H.L. Staal
 OSC ELFC(L) Col A.J. Lussier
 Cmdt Pays-Bas/Nord-est Col W.A. Taylor
 Rep NFU Lcol P. Mackenzie
 Adjud de formation Adjud R. Viel

Mbr d'office : Président GTFE Maj J.R. Murdock
 CEM FE Capf M.S.J Lessard
 OSC Bruxelles (CANMILREP) Col K. Leblond
 Cmdt RU Col D.C.D. Hilton
 DNATEX A M. Sajid Butt
 Gest Sup PSP(E) Mme Johanne Thibault
 Gest des comptes FNP Mme Michelle Joly
 Secrétaire Mme Tamara Clarke

Invité : nouveau Gest Sup PSP(E) M. Mike Taylor

POINT	DISCUSSION	ACTION
I	MOT D'OUVERTURE	
	1. La présidente ouvre la réunion à 10 h 05. Elle souhaite la bienvenue à tous et les participants sont appelés un par un pour s'identifier. Le Bgén Quinn explique que cette réunion fait suite à celle qui s'est tenue le 5 mai concernant la première moitié du Programme de chalet d'été. Trois décisions importantes devront être prises sur le suivant : la seconde moitié du Programme de chalet d'été, le Programme de chalet d'hiver et les opérations des magasins.	Info
II	ADOPTION DU DERNIER ROD DU CFE DU 5 MAI 2020	

	<p>1. La présidente demande aux membres du comité de revoir le dernier compte rendu de décisions de la réunion du 17 avril 2020 pour y déceler toute erreur ou omission.</p> <p>2. Le texte sous point 2 « Compte bancaire du Fonds européen » doit se lire 77 000 \$, et non 77 \$.</p> <p>3. MOTION : le Rep NFU propose d'adopter le compte rendu de décisions, appuyée par l'OSC ELFC(L). Tous sont en faveur, motion adoptée.</p>	<p>Gest Sup PSP(E) Corrigé</p> <p>Adoptée</p>
III	EXAMEN DE LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020	
	<p>1. La Gest Sup PSP(E) présente la situation financière du FE à la fin de l'AF 2019-2020. Un état financier n'est pas fourni en raison de l'absence de ventes dans les magasins du FE. Le FE a terminé l'AF 2019-2020 avec un revenu net de 66 667 €, contrairement au revenu net budgétisé de 5 911 €. Le résultat a été meilleur que prévu en raison du suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la participation aux bénéfices a augmenté de 18 000 €; b. le CANEX/RARM a augmenté de 12 500 €; c. les dépenses du fonds de représentation ont diminué de 12 200 €; et d. les subventions du FE non utilisées s'élèvent à 11 800 €. <p>2. Le FE a terminé l'année dans une situation financière saine avec un solde de fonds non grevés de 141 434 €.</p>	Info
IV	PROPOSITION DE BUDGET 2020-2021	
	<p>1. La Gest Sup PSP(E) présente les hypothèses, les limites, les faits marquants / les déductions et les recommandations budgétaires du GTFE :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> i. les magasins sont ouverts le 1er juillet 2020; en notant que : <ul style="list-style-type: none"> a. Ramstein a ouvert le 22 juin; et b. RU : on espère les ouvrir le 6 juillet; ii. les revenus des magasins seront inférieures de 20 % pour le mois de juillet et de 10 % pour le mois d'août par rapport au budget prévu; iii. le budget est fourni avec tous les programmes du FE normaux conformément au dernier CFE et les programmes standards en place; iv. la subvention de CANEX/RARM restera la même; et v. la réclamation contre le PAC pour le tabac sera approuvée. 	Info

	<p>b. Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. 141K€ fonds non grevés. <p>c. Faits marquants / déductions :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. suivi et traçabilité des produits du tabac : certains produits du tabac ne peuvent plus être vendus légalement après le 20 mai 2020 (nouvelle loi dans l'UE); ii. les mois où il n'y a presque plus de ventes de tabac laissent un stock de 26K€ de produits invendus et maintenant illégaux; iii. la réclamation contre le PAC, la compagnie d'assurance des BNP, est soumise et semble positive (pourrait coûter le FE 3 000 € de déductible); iv. le FCFC paie le salaire des employés des magasins pendant la fermeture de ceux-ci; et v. chaque année, le FE est sous-utilisé d'environ 30K€ (fonds de rep, réclamations NFU, pleine flexibilité). <p>d. Recommandation du GTFE :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le GTFE recommande le budget avec des modifications qui seront approuvées aujourd'hui lors du CFE du 25 juin 2020. <p>2. Le budget sera modifié conformément aux décisions prises aujourd'hui et sera transmis aux membres du CFE pour un vote électronique.</p>	Gest Sup PSP
V	AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU CFE	
	<p>PROGRAMME DE CHALET D'ÉTÉ 2020-2021</p> <p>1. Le président du GTFE informe que le GTFE a discuté de la seconde moitié du Programme de chalet d'été et du Programme de chalet d'hiver. Les recommandations ont été faites avant et après la levée des restrictions de voyage à l'esprit.</p> <p>2. Les chalets d'été sont situés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Ecosse, Édimbourg; b. France, Normandie et Chamonix; c. Hongrie, Budapest; d. Espagne, Bahia del Mar; e. Croatie, Trojir; et f. Italie, Rome et Toscane. <p>3. À l'heure actuelle, les pays européens sont ouverts aux voyages en provenance de l'UE, à l'exception de l'Écosse (avec quelques restrictions).</p>	

Remarque : Les informations ci-dessus proviennent de l'outil du JAG qui n'est peut-être pas exact pour les membres des FAC voyageant avec des passeports canadiens et des étampes SOFA. Les membres doivent donc vérifier avant de réserver.

a. Hypothèses :

- i. les frontières sont ouvertes le 1er août en Europe;
- ii. pas de restrictions de voyage des FAC en Europe;
- iii. les magasins du FE sont ouverts :
 - a. Ramstein le 22 juin; et
 - b. RU : probablement le 6 juillet
- iv. les revenus du FE seront considérablement réduits.

b. Limites :

- i. contrats signés pour l'été; et
- ii. le FE s'engagera financièrement pour la saison des chalets si les frontières sont ouvertes.

c. Faits marquants / déductions :

- i. deux chalets sont déjà payés pour ½ saison :
 - a. Normandie, France : 4 semaines d'une valeur de 3 440 €;
 - b. Trojir, Croatie : 9 semaines d'une valeur de 3 930 €
- ii. le FE a terminé l'AF 2019-2020 dans une position financière saine avec 141 400 €;
- iii. prévoir la désinfection des chalets après chaque utilisation – assurer la liaison avec les propriétaires; et
- iv. le Programme de chalet est assuré par le PAC (responsabilité).

d. Deux options ont été élaborées :

- i. option 1 - continuer la saison à partir du 1er août
- ii. option 2 - annuler le reste de la saison du 1er août 2020 à octobre 2020 et le remplacer par le programme pleine flexibilité (similaire à la première moitié du programme d'été).

- e. La recommandation du GTFE est l'option 2, qui consiste à annuler le reste de la saison d'été et à offrir le programme pleine flexibilité.

4. Les deux options et la possibilité d'une option hybride font l'objet d'un débat, au cours duquel les différents points suivants sont soulevés :

- a. le sentiment général est qu'il y a beaucoup d'incertitude, possibilité d'une 2ème vague de Covid-19, on aime le Programme de chalet, mais préférence pour le programme pleine flexibilité cette année;

	<p>b. on veut voyager et garder les chalets; c. donner la possibilité aux membres de choisir entre un chalet et le programme pleine flexibilité; d. envisager une option hybride et déterminer si le gagnant peut traiter directement avec les propriétaires des chalets; et e. si nous continuons avec le Programme de chalet, pour les membres qui ne peuvent/ne veulent pas prendre le chalet, nous pouvons aller à un autre tirage, cependant nous devons être clairs sur notre communication.</p> <p>5. Le Rep NFU propose de poursuivre la saison des chalets d'été à partir du 1er août 2020 (option 1), appuyé par l'OSC ELFC(L).</p> <p>Vote sur l'option 1 : 5 pour, 4 contre motion adoptée.</p> <p>6. Discussion : pour assurer que le programme soit clair, les points suivants sont enregistrés. Les gagnants du tirage de chalet sont responsables du paiement du chalet. S'ils ne peuvent pas utiliser le chalet, un nouveau tirage peut avoir lieu. Le coordinateur des PSP pour les chalets fera le tirage. En cas d'échec du nouveau tirage, le gagnant initial est toujours responsable du paiement. Seuls les membres du FE peuvent participer au tirage. Il existe une couverture pour ceux qui ne peuvent pas ou ne sont pas à l'aise pour voyager en raison de la pandémie.</p> <p>Pour les gagnants des chalets pour le reste du programme d'été, il n'y a pas l'option de pleine flexibilité.</p> <p>PROGRAMME DE CHALET D'HIVER 2020-2021</p> <p>7. Les chalets d'hiver sont situés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Espagne, Bahia del mar (sud) et îles Canaries; b. Autriche, (nord-ouest); c. France, Chamonix; d. Crète, île grecque; e. Portugal, île de Madère; et f. Allemagne, Garmisch-Partenkirchen. <p>8. À l'heure actuelle, les pays européens sont ouverts aux voyages en provenance de l'UE. Remarque : Les informations ci-dessus proviennent de l'outil du JAG qui n'est peut-être pas exact pour les membres des FAC voyageant avec des passeports canadiens et des étampes SOFA. Les membres doivent donc vérifier avant de réserver.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> i. les frontières sont ouvertes en Europe; et ii. pas de restrictions de voyage des FAC en Europe. b. Limites : 	<p>Gest Sup PSP</p>
--	---	---------------------

	<p>i. des revenus limités; et</p> <p>ii. un calendrier inconnu pour une éventuelle deuxième vague de Covid-19</p> <p>c. Faits marquants / déductions :</p> <p>i. aucun contrat n'a encore été signé, mais les propriétaires des chalets sont au courant de cette réunion et attendent une décision rapide. Le tirage est prévu pour la mi-septembre, les contrats doivent donc être signés prochainement;</p> <p>ii. le FE a des semaines créditées pour avril 2021</p> <p>a. Autriche : 1 semaine d'une valeur de 1 100 €;</p> <p>b. Crète : 6 semaines d'une valeur de 5 040 €;</p> <p>c. Madère : 3 semaines d'une valeur de 1 320 €; et</p> <p>d. Espagne : 2 semaines d'une valeur de 2 500 €</p> <p>iii. le FE a terminé l'AF 2019-2020 dans une position financière saine avec 141 000 €; et</p> <p>iv. prévoir la désinfection des chalets après chaque utilisation;</p> <p>v. les règles des programmes des chalets peuvent être modifiées en fonction de l'option choisie.</p> <p>d. Quatre options ont été élaborées :</p> <table border="0"> <tr> <td>i. option 1 – statu quo</td> <td>36 515 €</td> </tr> <tr> <td>ii. option 2 – remplacer 60 chalets d'hiver par 60 de pleine flexibilité</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>iii. option 3 – seulement pleine flexibilité</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>iv. option 4 – garder ½ de semaines de chalet, ½ pleine flexibilité</td> <td>14 739 €</td> </tr> </table> <p>e. La recommandation du GTFE est de remplacer 60 chalets par 60 de pleine flexibilité.</p> <p>9. Discussion sur la saison des chalets d'hiver qui s'étend d'octobre à avril.</p> <p>Note :</p> <p>option 1 : 160 prix;</p> <p>option 2 : 160 prix;</p> <p>option 3 : 100 prix; et</p> <p>option 4 : 80 prix.</p> <p>10.</p> <table border="0"> <tr> <td>a. Vote sur l'option 1 : 3 pour, 6 contre</td> <td>motion rejetée.</td> </tr> <tr> <td>b. Vote sur l'option 2 : 3 pour, 6 contre</td> <td>motion rejetée.</td> </tr> <tr> <td>c. Vote sur l'option 3 : 1 pour, 8 contre</td> <td>motion rejetée.</td> </tr> <tr> <td>d. Vote sur l'option 4 : 4 pour, 5 contre</td> <td>motion rejetée.</td> </tr> </table>	i. option 1 – statu quo	36 515 €	ii. option 2 – remplacer 60 chalets d'hiver par 60 de pleine flexibilité	40 000 €	iii. option 3 – seulement pleine flexibilité	25 000 €	iv. option 4 – garder ½ de semaines de chalet, ½ pleine flexibilité	14 739 €	a. Vote sur l'option 1 : 3 pour, 6 contre	motion rejetée.	b. Vote sur l'option 2 : 3 pour, 6 contre	motion rejetée.	c. Vote sur l'option 3 : 1 pour, 8 contre	motion rejetée.	d. Vote sur l'option 4 : 4 pour, 5 contre	motion rejetée.	
i. option 1 – statu quo	36 515 €																	
ii. option 2 – remplacer 60 chalets d'hiver par 60 de pleine flexibilité	40 000 €																	
iii. option 3 – seulement pleine flexibilité	25 000 €																	
iv. option 4 – garder ½ de semaines de chalet, ½ pleine flexibilité	14 739 €																	
a. Vote sur l'option 1 : 3 pour, 6 contre	motion rejetée.																	
b. Vote sur l'option 2 : 3 pour, 6 contre	motion rejetée.																	
c. Vote sur l'option 3 : 1 pour, 8 contre	motion rejetée.																	
d. Vote sur l'option 4 : 4 pour, 5 contre	motion rejetée.																	

<p>11. Toutes les options du GTFE ayant rejetées, la présidente ouvre le débat à d'autres idées d'options. Diverses préoccupations et options sont discutées, notamment l'ajout d'une clause au contrat avec les propriétaires pour la couverture des restrictions de voyage en cas de pandémie. La Gest Sup PSP(E) va en discuter avec le conseiller juridique des FC et modifiera le contrat des BNP en conséquence. La présidente procède à un sondage informel demandant ce qui est en faveur d'avoir des chalets cet hiver. Le comité est favorable à l'idée d'une sorte de programme avec des chalets pour cet hiver. La discussion se donc poursuit sur le montant que le comité est prêt à payer pour un programme et, dans cet esprit, le budget du Fonds européen est discuté concernant le montant à garder comme base minimale dans la banque.</p> <p>12. Deux résultats importants sont obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. poursuivre une forme quelconque du Programme de chalet d'hiver; et b. garder un minimum de 60K€ à la banque. <p>13. Le GTFE élaborera des options sur la base du paragraphe ci-dessus et enverra aux membres du CFE un vote par correspondance.</p> <p>Remarque : Le vote a été reçu avant la publication du ROD. Les membres ont voté en faveur de maintenir tous les chalets et la moitié du programme pleine flexibilité pour la saison des chalets d'hiver 2020-2021.</p> <p>OPÉRATIONS DES MAGASINS</p> <p>14. La Gest Sup PSP(E) présente et explique les diapositives sur les opérations des magasins.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> i. tous les magasins sont ouverts le 1er juillet (Ramstein a ouvert le 22 juin et le RU peut ouvrir le 6 juillet); ii. presque aucune vente d'avril à juin; iii. juillet : ventes en baisse de 20% par rapport au budget; iv. août : ventes en baisse de 10% par rapport au budget; et v. septembre : retour à la nouvelle normalité avec des restrictions liées à la Covid b. Limites : <ul style="list-style-type: none"> i. les mesures de sécurité dues à la Covid-19 pour les employés et les clients; ii. un client à la fois; iii. heures d'ouverture modifiées; et iv. ventes en ligne limitées par le point de vente. c. Faits marquants / déductions 	<p>Gest Sup PSP</p>
---	---------------------

	<p>i. Ramstein a signé un ANS pour l'achat de marchandises auprès de NATEX.</p> <p>d. Deux options ont été élaborées :</p> <p>i. option 1 – statu quo; et</p> <p>ii. option 2 – statu quo et des commandes en ligne.</p> <p>e. Le GTFE a recommandé de poursuivre les mêmes opérations et d'ajouter des options en ligne.</p> <p>15. Cette option n'est peut-être pas réalisable à Ramstein pour le moment, mais elle pourrait l'être dans les petits magasins britanniques. L'avenir est aux commandes en ligne et nous devrions travailler dans ce sens.</p> <p>16. Discussion sur les futurs achats en ligne et les moyens de les réaliser. Les cartes d'identité et de rationnement devraient être présentées quand les achats sont ramassés dans les magasins. L'ANS et les directives du RMN doivent être pris en considération pour aller de l'avant. Le développement d'un catalogue devrait contenir les produits et les coûts pour les clients. Des paramètres devraient être mis en place pour les modalités de commande et de ramassage.</p> <p>17. Les responsables de la gestion des magasins verront ce qui est possible dans leur domaine. Un vote du CFE n'est pas requis, mais les informations du GTFE sont prises en compte et si des implications en termes de coûts surviendront à l'avenir, elles devront être soumises à nouveau au CFE pour examen.</p>	Gest Sup PSP
VI	DISCUSSION LIBRE	
	<p>1. La présidente reconnaît qu'il s'agit de la dernière réunion de Johanne Thibault. Merci beaucoup pour votre direction. Vous nous manquerez, ainsi que tout votre travail. Toujours si bien préparée et vous avez très bien préparé Mike pour le succès. La Gest Sup PSP(E) : Merci à tous et à toutes. C'était un plaisir de vivre et de travailler en Europe. J'ai apprécié chaque jour de mes quatre années. Mike Taylor me remplacera facilement. Bienvenue Mike.</p>	
VII	LEVÉE DE LA RÉUNION	
	<p>1. Le Cmdt USFC(E) demande une motion pour la levée de la réunion à 12 h 05, appuyée par le Cmdt Allemagne. Tous sont en faveur, motion adoptée.</p> <p>2. La prochaine réunion du CFE doit être programmée.</p>	<p>Motion adoptée</p> <p>Gest Sup PSP(E)</p>

RÉVISÉ PAR

J. Thibault
Gest Sup PSP(E)

Date

RECOMMANDÉ

J.R Murdock, Maj
Président du GTFE

Date

APPROUVÉ/NON APPROUVÉ

D. O. Quinn, Bgén
Présidente du CFE

Date

Liste de distribution

Action

Cmdt Brunssum
Cmdt CC NAEWF & FC
Cmdt USFC(E)
Cmdt Allemagne
Cmdt Kalkar/Uedem/Wesel
Cmdt Italie
Cmdt Lille
Cmdt Molesworth
Cmdt Naples
Cmdt EMI OTAN
Cmdt Pays-Bas/Nord-est
Cmdt Norfolk
Cmdt Northwood
Cmdt Norvège
Cmdt Oberammergau
Cmdt Poggio-Renatico
Cmdt Ramstein
Cmdt Roumanie
Cmdt Rome
Cmdt Casteau/Sud-ouest
Cmdt Torrejon
Cmdt Turquie
Cmdt RU
OSC Bruxelles
OSC HST(E)
OSC ELFC(L)
SCR
CmdtA JFCNP

Cmdt NDC Rome
MC DCOS Plans
SHAPE ACOS J5
SNR Elblag
SNR BDC
SNR Bydgoszcz
SNR Czech Rep
SNR Riga
SNR Sigonella
SNR Szczecin
SNR Tallinn
SNR Vilnius
SNR Milan
Président du GFFE
Membres du GFFE
Coordinateurs des PSP Europe
Coordinateur des chalets des PSP